

COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (BUDGET PRINCIPAL)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet de Grand Orb.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre intercommunalité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (billetterie musée, école de musique, centre de loisirs, base de loisirs...), aux impôts locaux (taxe d'habitation remplacée par une fraction de TVA, taxes foncières, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe GEMAPI), aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et aux amortissements des subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 14 902 896,39 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les reversements de fiscalité aux communes, les salaires, le transport et le traitement des déchets, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, les provisions et les amortissements des immobilisations.

Les charges de personnel représentent 26 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 13 525 407,34 euros.

Au final, l'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 1 377 489,05 euros, auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 2 340 867,79 euros.

L'amélioration est principalement due à l'encaissement de recettes non prévues (fraction de TVA, IFER, taxe d'habitation, rôles supplémentaires de CFE) mais aussi aux recettes affectées telles que la taxe GEMAPI et la TEOM.

Après retraitement des données (intérêts des emprunts, dotations aux amortissements), les résultats ci-dessous apportent une visibilité plus fiable.

Pour le Service Environnement : le résultat de fonctionnement est de **218 000 €**.

Pour le Service GEMAPI : le résultat de fonctionnement est de **158 000 €**.

Pour les autres services du Budget Général : le résultat de fonctionnement est de **1 000 000 €**.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 3 718 356,84 euros.

Les recettes de fonctionnement des intercommunalités ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	Dotations d'intercommunalité	Dotations de compensation
2022	415 105 €	833 236 €
2021	439 521 €	851 923 €
2020	463 198 €	869 038 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une intercommunalité :

- Les impôts et taxes : 10 788 705 € (sur lesquels l'Etat prélève 877 590 €)
- Les dotations et allocations versées par l'Etat : 2 054 219 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Redevances à d'enseignement musical, de loisirs, redevance spéciale incitative)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 842 850,93 €	Excédent brut reporté (pour info)	2 340 867,79 €
Dépenses de personnel	3 546 771,30 €	Recettes des services	1 359 304,30 €
Autres dépenses de gestion courante	973 430,80 €	Impôts et taxes	10 788 705,16 €
Dépenses financières	95 712,73 €	Dotations et participations	2 528 231,70 €
Dépenses exceptionnelles	7 042,74 €	Autres recettes de gestion courante	58 344,60 €
Autres dépenses (versements de fiscalité aux communes et à l'Etat)	4 869 589,64 €	Recettes exceptionnelles	22 374,67 €
Dotations aux provisions	6 300,00 €	Atténuations de charges	40 194,29 €
Total dépenses réelles	12 341 698,14 €	Total recettes réelles	14 797 154,72 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 183 709,20 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	105 741,67 €
Total général	13 525 407,34 €	Total général	14 902 896,39 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti : 0,50 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 5,54 %

- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31,56 %

Le produit encaissé de la fiscalité locale s'élève à 6 059 098 € après prélèvement du FNGIR (hors TEOM et taxe GEMAPI).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 13,46 % (produit encaissé : 3 162 550 €).

Le produit encaissé au titre de la Taxe GEMAPI s'élève à 433 845 €.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 1 248 341 € soit une baisse de 3,34 % par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'intercommunalité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'intercommunalité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Il s'agit également des fonds de concours, des subventions d'investissement versées et des amortissements des subventions.
- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement d'une construction, à la création d'un nouvel équipement...), du FCTVA, de l'affectation du résultat et des amortissements des immobilisations.

Les recettes d'investissement 2022 représentent 5 110 374,16 euros.

Les dépenses d'investissement 2022 représentent 4 003 607,30 euros.

Au final, l'année 2022 a généré un excédent d'investissement de 1 106 766,86 euros auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 2 901 819,43 euros.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 4 008 586,29 euros.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	351 317,94 €	Solde d'investissement reporté (pour info)	2 901 819,43 €
Etudes, logiciels	190 526,72 €	FCTVA	317 877,86 €
Subventions versées	255 863,57 €	Mise en réserves	2 000 000,00 €
Travaux de bâtiments (à lister), acquisitions	802 004,08 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	1 889 940,18 €	Subventions	419 376,43 €
Immobilisations financières	24 492,50 €	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
Opérations pour compte de tiers	365 270,62 €	Opérations pour compte de tiers	170 960,65 €
Total dépenses réelles	3 879 415,61 €	Total recettes réelles	3 908 214,94 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	105 741,67 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 183 709,20 €
Opérations patrimoniales	18 450,02 €	Opérations patrimoniales	18 450,02 €
Total général	4 003 607,30 €	Total général	5 110 374,16 €

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Réhabilitation extension de la déchèterie de Bédarioux
- Mise aux normes du quai de transfert de Taussac
- Aménagement de l'aire de camping-cars de Lamalou
- Restauration de la digue de la Perspective
- Acquisition du château Baldy
- Extension rénovation du siège
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Aménagement de la Via Ferrata
- Fonds de concours aux communes
- Aménagement de la Base de loisirs
- Equipements mutualisés
- Acquisition d'un compacteur à déchets

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

Population INSEE : 20 671 hbts

Informations financières -ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	597
2	Produit des impositions directes / population	217
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	716
4	Dépenses d'équipement brut / population	157
5	Encours de dette / population	144
6	DGF / population	60

Capacité d'autofinancement brute : 2 455 456,58 € (17 %)

Capacité d'autofinancement nette : 2 105 138,64 € (14 %)

b) Etat de la dette

En-cours de dette : 2 973 532 €

Ratio de surendettement : 20 %

Capacité de désendettement : 1 an

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Bédarieux, le 22 mars 2023

Le Président,
MATHIEU Pierre

